

Sécurité sociale de l'alimentation : une expérimentation sera lancée à Grenoble en juin 2025 !



La Sécurité sociale de l'alimentation (SSA) vise à développer l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et des personnes. Elle s'inspire des principes fondateurs qui ont menés à la création de la Sécurité sociale en matière de santé et de retraite. Elle vise à rendre le droit à l'alimentation effectif en proposant un mécanisme de solidarité et non de charité. Il s'agit d'une alternative à l'aide alimentaire. Plusieurs expérimentations locales sont en cours (Montpellier, Bordeaux, Cadenet, etc.). À partir de juin 2025, une expérimentation sera proposée à Grenoble par un collectif d'acteurs locaux.

Quels sont les objectifs de la caisse de SSA ?

La caisse grenobloise de SSA vise le déploiement rapide d'une expérimentation locale tout en mobilisant les Grenoblois-es et les acteur-ices de l'alimentation dans une même dynamique solidaire. Nous avons besoin des gens pour agir, mais les gens ont besoin de concret pour s'engager ! La caisse locale poursuit quatre objectifs :

1. **Aller vers la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation**, c'est-à-dire rendre accessible une alimentation choisie et de qualité, quel que soit le niveau de revenu des habitant-es de Grenoble ;
2. **Appuyer les producteur-ices et les distributeur-ices engagé-es à leurs côtés dans la capacité à vivre correctement de leur métier ;**
3. **Préserver la santé des consommateur-ices et des producteur-ices ;**
4. **Engager les citoyen-nes dans la transition alimentaire** et développer leur pouvoir d'agir et de choisir en connaissance de cause.

La caisse grenobloise de SSA s'inspire des trois piliers formulés par le Collectif national pour une SSA¹, à savoir :

- **L'universalité** : le droit pour toutes et tous d'accéder à l'alimentation de son choix, quel que soit son revenu et/ou niveau de vie ;
- **La cotisation** : chaque citoyen-ne finance la caisse en fonction de ses moyens et consomme selon ses besoins alimentaires ;
- **Le conventionnement démocratique** : les citoyen-nes décident au sein de la caisse des lieux d'achat, de production ou de consommation des produits alimentaires par des conventions.

Comment est financée la caisse grenobloise de SSA ?

La caisse de SSA est indépendante et autonome. Les décisions sont prises par les personnes membres de la caisse. Le financement de la caisse est mixte. Il est assuré par les cotisations des adhérent-es et complété par un financement public. Le financement public provient en 2025 de la Ville de Grenoble, qui a retenu le projet dans le cadre d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) publié en janvier. La décision a ensuite été votée par le Conseil municipal du 24 mars 2025. La Ville de Grenoble soutient ainsi le projet de caisse locale de SSA tout en répondant à la stratégie alimentaire élaborée par la commune en 2023².

¹ <https://securite-sociale-alimentation.org/>

² <https://www.grenobleencommun.fr/grenoble-elabore-sa-strategie-alimentaire-dans-la-durabilite-lethique-linclusivite-et-la-resilience/>

Comment est organisée l'expérimentation à compter de juin 2025 ?

Une première phase d'expérimentation sera menée de juin à décembre 2025. Au démarrage, la caisse sera composée d'une cinquantaine d'habitant-es de Grenoble. Ces personnes se réuniront pour s'organiser collectivement, partager une culture commune de la Sécurité sociale de l'alimentation et tester le dispositif.

1. Adhésions

La personne qui souhaite adhérer à la caisse rencontrera l'équipe du projet. Cette rencontre permettra de recueillir ses attentes en matière d'alimentation et ses envies d'implication dans la vie de la caisse. Elle permettra aussi de réaliser l'adhésion³ et de fixer le montant de la cotisation.

Durant la phase d'expérimentation, la cotisation sera libre et guidée. Des grilles indicatives seront proposées en fonction du niveau de revenu ou de reste à vivre des personnes, et l'adhérent-e fixera sa cotisation librement après avoir pris connaissance de ces grilles.

2. Lieux conventionnés

Les adhérent-es de la caisse pourront **acheter ou se restaurer dans les sept lieux conventionnés** suivants :

- EPISOL, directement au magasin (45 rue Général Ferrié), ou sur les points de vente mobile⁴ ;
- Marché Europole, le jeudi de 15h à 18h30 (place Firmin Gautier) ;
- BIOCOOP : magasin Champollion (8 boulevard Agutte Sembat) et Malherbe (114 avenue Jean Perrot) ;
- Au Local, sur les lieux de distribution habituels⁵ ;
- Le Pain des Cairns (54 bis rue Abbé Grégoire) ;
- Le Bar Radis (15 rue Gustave Flaubert) ;
- La Pirogue (Place de la Commune 1871).

Au-delà de la phase d'expérimentation, les adhérent-es décideront souverainement des lieux conventionnés.

3. Montants des dépenses alimentaires prises en charge par la caisse

L'adhésion à la caisse donnera le droit de **bénéficier en moyenne de 100€/mois de dépenses alimentaires dans les lieux conventionnés**. Dans le cas où le foyer comprend plusieurs personnes, un droit supplémentaire est accordé à hauteur de 50€/personne, dans la limite de 200€ pour l'ensemble du foyer.

Les personnes n'auront pas d'euros à déboursier lors de leurs passages en caisse. Après s'être acquitté-es de leurs cotisations, les adhérent-es recevront un crédit sur un compte dédié (Kohinos). **Les personnes passeront en caisse et paieront avec leur crédit via une application smartphone. Les commerçants débiteront directement les comptes des adhérent-es qui n'auront pas de smartphone lors de leurs passages en caisse.**

Nous contacter, nous rejoindre !

Si vous habitez Grenoble et souhaitez candidater à l'expérimentation, vous pouvez nous écrire dès à présent via l'adresse mail ci-dessous.

Si vous êtes producteur-ices, distributeur-ices ou restaurateur-ices solidaires intéressé-es par le projet, nous organisons une rencontre qui vous sera dédiée le 29 avril 2025 de 17h00 à 19h00 au Bar Radis (15 rue Gustave Flaubert, 38000 Grenoble). Merci de vous inscrire au préalable à l'adresse mail ci-dessous.

Pour toute question (presse, association, etc.), n'hésitez pas à prendre attache avec notre collectif.

Mail : contact@umf73.fr

³ Aucun justificatif ne sera demandé durant la phase d'expérimentation à l'exception de l'adresse postale de la personne afin de s'assurer qu'elle est bien résidente de Grenoble. Afin de ne pas exclure les personnes sans domicile fixe et/ou les personnes sans papiers du dispositif, nous accepterons les adresses postales de domiciliation type CCAS ou ADATE.

⁴ <https://episol.fr/nos-activites/#mobile>

⁵ <https://au-local.org/lieux-de-distribution/>

Qui sommes-nous ?

Le collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation de Grenoble est un collectif d'organisations né de rencontres lors de la réflexion animée par la Ville de Grenoble en 2024 et de l'organisation de l'Assemblée citoyenne de l'alimentation d'octobre 2024. Il est porté administrativement par l'**Union des Mutuelles de France Savoie** (UMF73) et piloté par un Comité de pilotage composé de l'association **AequitaZ** ([site](#)), **Le Bar Radis** ([site](#)), **Biocoop Champollion et Malherbe** ([site](#)), **La Confédération Paysanne 38** ([site](#)), **Cultivons !** ([site](#)) et **EPISOL** ([site](#)).



Plusieurs autres acteurs locaux ont manifesté leur intérêt pour le projet et participeront à son déploiement au cours de la phase d'expérimentation : **Au local** ([site](#)), **Mangez Bio Isère** ([site](#)), **Le Pain des Cairns** ([site](#)), **La Pirogue** ([site](#)), **La Régie de quartier Villeneuve** ([site](#)), **Les Nouveaux Jardins de la Solidarité** ([site](#)).